

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2016

CHEMIN RURAL

Le chemin rural situé au lieu-dit « La Volle » étant très endommagé, des utilisateurs de ce chemin ont donc créé un nouveau chemin dans une propriété privée, sans l'autorisation du propriétaire. Ce dernier demande alors à la commune de restaurer le chemin rural afin d'éviter les passages sur sa propriété.

Le conseil municipal propose de demander des devis pour la réfection de ce chemin.

DEVIS TRAVAUX VOIRIE

Après avoir étudié le devis de 3 entreprises, le conseil municipal décide de retenir la société COLAS RAA pour la réalisation des divers travaux de voirie.

PLAN D'ALIGNEMENT

Un propriétaire de terrains mitoyens à la voie communale de la Riaille a informé la commune que l'emprise de cette voie est située sur ses parcelles.

Avant de réaliser un plan d'alignement pour régulariser cette emprise, le conseil municipal souhaite demander conseil auprès d'un géomètre.

BIENS DE SECTION DU CROUZET

Suite à des plaintes reçues en mairie concernant des problèmes de voisinage au Crouzet de Ruelle, le maire et Mme RECHATIN ont rencontré individuellement les propriétaires de ce hameau afin de trouver une solution à ces problèmes.

Le maire a proposé aux propriétaires de faire des échanges de terrain.

DIVERS :

- Suite à de multiples dégradations, les travaux forestiers réalisés sur la commune du Mas de Tence doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie. Cependant, certains forestiers ne déposent pas de déclaration. Un courrier va être adressé aux forestiers leur demandant de respecter l'arrêté municipal.
- Le maire informe que le gîte communal est désormais équipé d'un accès WIFI
- Des poubelles ont encore été déposées en dehors des containers à l'éco-point de Chaudier. Le conseil municipal envisage d'installer des caméras de surveillance.
- Chemins de randonnées : 3 petits circuits de randonnées vont être balisés sur la commune. Des fiches descriptives de ces circuits seront en vente (mairie, office de tourisme, maison de la presse...)